

Règlement de la verticale Race

C'est une manifestation dédiée au ski de alpinisme organisée par le club Saint Lary Aure Montagne qui se déroulera sur une partie du domaine skiable de Saint Lary Soulan en nocturne le samedi

24/01/2026 à 18 H

Cette manifestation est inscrite au calendrier fédéral coupe de France , la coupe des Pyrénées et pour le championnat départemental 65

Contact organisation : Gilles Kahn 0687337893

Mail : saintlaryauremontagne@gmail.com

1 Règlement de la course :

Se référer au règlement de la FFME : Disponible via ce lien :

www.ffme.fr/wp-content/uploads/2024/10/regle-jeu2025couleur.pdf

La randonnée est ouverte à tous (autorisation parentale pour les mineurs à partir de U14) et accessible techniquement à une personne sachant descendre une piste bleue . Le participant devra présenter une licence de la FFME ou du Caf pour la pratique de l'activité loisir . Possibilité de contracter une licence découverte de la FFME (tarif 6€). Contacter l'organisation ou à prendre au moment de l'inscription sur site .

Le parcours

- Départ : Gare départ du télésiège de l'Adet
- Arrivée : Gare arrivée du télésiège de Bouleau

Dénivelé / distance : 600 m/2.4 km : Senior H&F, U20H

: 400 m /1.8 km :U20F, U18 H & F, U16 H & F arrivée gare du télésiège de Soum de Matte

: 190 m / 0.8 km :U14 H & F arrivée au niveau altimétrique de la Gare du télésiège de L'Adet sur le parcours A

Matériel obligatoire :

-Matériel de ski de randonnée.

-Lampe frontale

-Casque de ski à la norme CE EN 1077

-Vêtement chaud et coupe-vent.

Tarif inscription : 15€ avant le 18/01/2026 à 23h59 sinon 20€ jusqu'au 23 /01/ 2026 à 20 h00

Plus 12€ pour un casse-croute ' après course boissons comprises

Règlement de la course :

Course ouverte aux licenciés Compétitions FFME, CAF et non licenciés(dans ce cas obligation de souscrire une assurance journée FFME au tarif de 6€ au moment de l'inscription et être munis d'un certificat médical de moins d'un an stipulant la pratique du ski alpinisme en compétition).

La course est ouverte à partir de la catégorie U14 et jusqu' à la catégorie Master

Matériel obligatoire :

Celui des règles du jeu des compétitions de ski alpinisme du 24 septembre 2022 avec en plus obligation de la frontale

Classement : Le classement de la course s'effectue par catégorie (U14,U16, U18, senior et vétéran) et sexe (homme/femme). Le classement s'effectue selon le nombre de tours réalisé dans le temps imparti du parcours et fonction du temps pour réaliser ce nombre de tours identiques entre plusieurs concurrents

, le cas échéant augmenté des pénalités en fonction du règlement fédéral

Dépassement : Un participant rattrapé doit impérativement et immédiatement quitter les traces de la course en faveur du compétiteur qui crie « TRACE »

Respect de l'environnement : Tout participant doit respecter l'environnement, y compris dans les zones de ravitaillement (pénalité). Une poubelle sera présente dans la zone de départ /arrivée .

Tout abandon de déchets ou matériel cassé sera sanctionné

Respect d'autrui et de l'organisation: Tout participant ne respectant pas le Fair-Play , surpris en état de fraude ou ayant un comportement irrespectueux ou injurieux sera sanctionné d'une pénalité en temps pouvant aller jusqu'à l'exclusion

Sécurité et abandon : En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation.

Si les conditions météo ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files et/ou le comité de course a tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon. Un participant en difficulté peut abandonner la course de son propre chef ou être retiré de la course sur décision du directeur de course ou d'un médecin. En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit prévenir un poste de contrôle et remettre son dossard à l'arrivée.

L'inscription à l'événement atteste que le concurrent a pris connaissance du présent règlement et qu'il accepte son application.

Communication :Par l'acceptation du règlement présent, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser toutes photos ou images de l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci

